

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 12 juin 2025 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° CPAS : compte, bilan et compte de résultats 2024 : approbation
- 4° CPAS : modifications budgétaires n°1/2025 : décisions
- 5° Mandataires – rapport de rémunération écrit 2025 – mandats exercés au cours de l'année 2024 : décisions
- 6° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 7° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 8° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale A.I.E.M. : approbation de l'ordre du jour
- 9° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP : approbation de l'ordre du jour
- 10° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP ENVIRONNEMENT : approbation de l'ordre du jour
- 11° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP EXPANSION ECONOMIQUE : approbation de l'ordre du jour
- 12° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDEFIN : approbation de l'ordre du jour
- 13° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IMAJE : approbation de l'ordre du jour
- 14° Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'Intercommunale INASEP : approbation des ordres du jour
- 15° Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale ECETIA : approbation de l'ordre du jour
- 16° Eglise Protestante de Namur – compte 2024 : avis
- 17° Fabrique d'église de Haut-le-Wastia – compte 2024 : approbation
- 18° Fabrique d'église de Warnant – compte 2024 : approbation
- 19° Fabrique d'église d'Anhée – compte 2024 : approbation
- 20° Fabrique d'église d'Anhée – nouvelle composition : information
- 21° Installation de caméras de surveillance et de téléconduite sur le site du Parc communal d'Anhée : décisions
- 22° Achat d'un véhicule électrique destiné au service technique communal – marché public de fournitures par procédure négociée sans publication préalable – approbation des conditions et du mode de passation
- 23° Fonds d'investissement des communes PIC-PIMACY 2022-2024 – rue des Campagnes à Annevoie-Rouillon (Hun) - réfection, amélioration et travaux d'égouttage – relance du projet – approbation des conditions et du mode de passation
- 24° Rapport final 2023 de la conseillère en énergie : approbation
- 25° Rapport final 2024 de la conseillère en énergie : approbation

A huis clos :

26° Personnel enseignant : demande de congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement – fonction de promotion : décisions

27° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

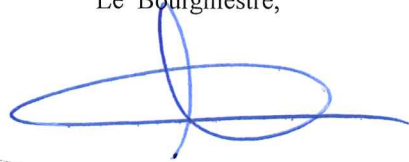
Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Françoise Septon.



Pierre Rondiat.

